

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

- **Etaient présents** : Jean-François ROCHEDREUX, Lucien GRAUBY, Jean-Marc LAURENS, Thierry VAREILLES, Nadège MOGUEN, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Yves RIERA, Thierry LAFUENTE, Elisabeth SOULET, Bruno GASCON, Karine PANIS et Jean-Louis BÉRARD.

- **Etait absent** : Aurélie ANDRADE et Thomas THAL-JANTZEN.

- **Secrétaire de séance** : Thierry VAREILLES.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, dans la mesure où le quorum est atteint.

Il propose d'abord aux membres de l'Assemblée Délibérante de procéder à la signature des comptes rendus des Conseils Municipaux du 23 novembre 2015.

Comme il n'y a pas de remarque, ni d'observation, **Monsieur le Maire** invite les membres de l'Assemblée Délibérante à poursuivre en avalisant les délibérations prises lors de ces deux Conseils Municipaux (signature du registre des délibérations du conseil municipal).

Pendant la signature du registre des délibérations, **Monsieur le Maire** présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose ensuite de démarrer effectivement la séance.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, tire le bilan de la concertation.

L'intégralité des points soulevés durant la concertation, ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLU arrêté seront intégrés dans un tableau annexe.

Le conseil municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Avant de préparer l'enquête publique, le point sera fait pour donner une réponse à l'ensemble des avis reçus et préparer les modifications du dossier à soumettre au commissaire enquêteur.

Délai de l'enquête publique : 1 mois minimum.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2016 le PLU devient PLUI (intercommunal). Un comité de pilotage PLUI sera organisé, avec 3 représentants de chaque commune (le Maire, un titulaire et un suppléant).

ACHAT DE MATÉRIEL : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS L'ANCIEN LOCAL DU COMITÉ DE JUMELAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'achat de matériel, d'une cabine de douche et meubles et de faire appel à un artisan en plomberie – sanitaire afin de réaménager l'ancien local du comité de jumelage, destiné à l'accueil de réfugiés syriens.

DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décident et autorisent la décision modificative budgétaire suivante (D.M. n°3) qui consiste à virer 2 900 euros du chapitre 011, article 6068 (« autres matières et fournitures » au chapitre 012 (« cotisations aux caisses de retraites »).

Séance levée à 23h00